

RATIFICATION engagement pris par lettre n° 348 en date du 9 AOUT 1950 par le Maire de ST-DENIS avec le Directeur de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer concernant l'emprunt de 16.000.000 de Frs.

Hôtel de Ville le 9 Août 1950

Le Sénateur-Maire de St-Denis

à Monsieur le DIRECTEUR DE LA CAISSE CENTRALE  
CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE MER - SAINTE-DENIS -

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 001277 en date du 8 Août courant et de vous faire connaître que la Municipalité de Saint-Denis, en ce qui concerne la demande de prêt de 16.000.000 de Frs, s'engage:

- 1°) à comprendre chaque année dans ses prévisions de recettes les ressources nécessaires au règlement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt à contracter.
- 2°) à inscrire par priorité parmi les dépenses obligatoires l'annuité correspondant/des intérêts et au remboursement du capital prêté. au paiement

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Le MAIRE. - D'après la lettre que nous avons reçue du Directeur de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer l'emprunt ne peut être consenti qu'après ratification de cet engagement par le Conseil Municipal.

Je vous rappelle que cet emprunt est contracté en vue de la réfection de la digue, de la construction de deux salles d'isolement à l'Hôpital St-Jacques et de la remise en état des rues de la Ville.

Personne ne demandant la parole le Maire met aux voix l'engagement pris vis à vis de la Caisse Centrale concernant l'emprunt de 16.000.000 de Francs.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
le 13 avril, 1951  
E. le Secrétaire Général  
le Chef de son délégué  
signé: Gavarnis*

*Approuvé  
le 14 avril 1951  
D. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
signé: Serbais*